

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 12 mars 2018, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charrette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Christian Bélisle, conseiller.

**SONT ABSENTS** : Aucune absence.

**EST AUSSI PRÉSENT** : Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2018.03.40

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1. Résolution – Demande au MFFP concernant le nourrissage des animaux sauvages.
  - 6.2. Avis de motion – Règlement 2018-133 relatif aux divers permis et certificats.
  - 6.3. Avis de motion – Règlement 2018-134 concernant la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques.
  - 6.4. Résolution – Abrogation et remplacement de la résolution 2011.03.57.
  - 6.5. Avis de motion – Règlement 2018-135 concernant la Politique de gestion contractuelle.
  - 6.6. Avis de motion – Adoption du règlement 2018-136 concernant l'attribution des numéros d'immeubles.
  - 6.7. Résolution – Paiement des frais de location pour le terrain de la tour internet du Lac Chaud pour l'année 2017.
  - 6.8. Résolution – Achat de 6 billets pour le souper-bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées
  - 6.9. Résolution – Nomination de représentants municipaux pour la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement.
  - 6.10. Résolution – Cession des droits de propriété sur le réseau global de fibres optiques à la MRC d'Antoine-Labelle.
  - 6.11. Résolution – Nomination d'un représentant municipal pour la Réserve faunique Rouge-Matawin.
  - 6.12. Résolution – Demande à la Commission de toponymie du Québec concernant le changement de nom du chemin de l'Annonciation.
7. **TRÉSORERIE**
  - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1. Résolution - Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions : projet de mise en valeur de la Rivière-Rouge.
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1. Résolution – Demande à la SQ concernant le dépôt plus hâtif du montant des quotes-parts aux municipalités.
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

- 10.1. Résolution – Attestation de réalisation des travaux de voirie dans le cadre du PAARRM 2017-2018.
- 10.2. Résolution – Mandat à la MRC quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal.
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 11.1 Résolution – Approbation du règlement 38-1 adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.
13. **URBANISME**
14. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.41

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018, le directeur général adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 février 2018.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.42

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION – DEMANDE AU MFFP CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES.**

**CONSIDÉRANT QUE** le nourrissage des animaux sauvages entraîne de nombreuses problématiques tant pour la santé des animaux que pour la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique est particulièrement présente dans les Laurentides en raison notamment du nourrissage des cerfs de Virginie;

**CONSIDÉRANT QUE** des animaux blessés par des véhicules ou en voie de se noyer sont régulièrement repérés sur notre territoire sans que le MFFP n'intervienne;

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités doivent gérer cette problématique avec des moyens souvent limités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

**DE DEMANDER** au Ministère de la Faune des Forêts et des Parcs (MFFP) de lancer une campagne de sensibilisation régionale afin de décourager le nourrissage des animaux sauvages en informant les citoyens des impacts néfastes de cette pratique;

**DE DEMANDER** au MFFP de fournir aux Municipalités de la région du matériel de sensibilisation et les ressources nécessaires afin qu'elles puissent participer activement à ladite campagne de sensibilisation;

**DE DEMANDER** au MFFP de prendre en charge les animaux blessés, morts ou en difficulté signalés sur le territoire des municipalités;

**DE DEMANDER** au MFFP, advenant le cas où ces responsabilités seraient déléguées aux municipalités, l'octroi d'un financement approprié afin de couvrir les frais liés à celles-ci.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2018-133 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS.**

Je, Raphaël Ciccariello, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement relatif aux divers permis et certificats sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2018-134 CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES.**

Je, Raphaël Ciccariello, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement concernant la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

2018.03.43

**RÉSOLUTION – ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 2011.03.57.**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2011.03.57 prévoyait que les bacs de recyclage additionnels demandés par les citoyens seraient vendus au prix de 50\$ l'unité plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté du conseil municipal est de favoriser le recyclage et bientôt le compostage et de fournir à cet effet gratuitement les bacs vert et brun supplémentaires aux citoyens qui en font la demande et aux citoyens aux prises avec un bac vert ou brun endommagé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

**D'ABROGER** la résolution numéro 2011.03.57.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2018-135 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE.**

Je, Raphaël Ciccariello, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement concernant la gestion contractuelle sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2018-135 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE.**

**AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-136 CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES NUMÉROS D'IMMEUBLES.**

Je, Raphael Ciccariello, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement concernant l'attribution des numéros d'immeubles sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

2018.03.44

**RÉSOLUTION – PAIEMENT DES FRAIS DE LOCATION POUR LE TERRAIN DE LA TOUR INTERNET DU LAC CHAUD POUR L'ANNÉE 2017.**

**CONSIDÉRANT QU'UN** nouveau tarif doit entrer en vigueur sous peu en ce qui concerne les baux de télécommunication sur les terres publiques sous la juridiction du MERN;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau tarif prévoit des frais de location moins élevés pour les municipalités et les OBNL offrant un service internet communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau tarif s'élève à 1528\$ dans le cas de la tour internet du Lac Chaud;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

**DE PAYER** les frais de location pour le terrain de la tour internet du Lac Chaud au montant de 1528\$ pour l'année 2017.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Étienne Gougoux, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Location tour internet du Lac Chaud* portant le numéro de folio 02 701 90 514.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.45

**RÉSOLUTION – ACHAT DE 6 BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES.**

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de la fondation du CHDL-CRNV est de promouvoir des services de santé de qualité, de soutenir le développement technologique de l'établissement et d'améliorer la qualité de vie des usagers dans les Hautes-Laurentides ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation tient cette année son 27<sup>e</sup> souper-Bénéfice;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon,

**QUE** la Municipalité procède à l'achat de 6 billets pour le souper-bénéfice de la Fondation au coût de 75\$ chacun.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Étienne Gougoux, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Contribution aux organismes* portant le numéro de folio 02 62900 970.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.46

**RÉSOLUTION – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX POUR LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement demande aux municipalités de nommer deux représentants de la Municipalité, soit un(e) citoyen(ne) ou un élu(e) municipal(e) à titre de membres de la Fondation pour la période 2018-2020 conformément à l'article 6.2.2 des règlements généraux de l'organisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

**DE NOMMER** Raphaël Ciccariello représentant élu de la Municipalité auprès de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement

**DE NOMMER** Yvan Plante représentant citoyen de la Municipalité auprès de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.47

**RÉSOLUTION - CESSIION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ SUR LE RÉSEAU GLOBAL DE FIBRES OPTIQUES À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE.**

**ATTENDU QU'EN** 2005 des partenaires privés et publics ont convenu de mettre en place un réseau global de fibre optique d'une envergure de plus de 397 kilomètres sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Macaza était partenaire dans la construction dudit réseau;

**ATTENDU QUE** les copropriétaires du réseau global de fibre optique ont publié leurs droits de propriété par acte de reconnaissance reçu devant Me Armand Bolduc, notaire, le 27 septembre 2011, sous le numéro 16 736 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle, le 12 octobre 2011, sous le numéro 18 543 103;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité sont partenaires dans la convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques qui définit les obligations générales des copropriétaires du réseau;

**ATTENDU QUE** l'article 10.1.2 de la convention précitée prévoit qu'entre eux, les partenaires peuvent se céder les fibres sans aucune restriction;

**ATTENDU QUE** le projet Brancher Antoine-Labelle mené par la MRC d'Antoine-Labelle qui vise la construction d'un réseau de fibre optique à la maison;

**ATTENDU QUE** dans l'élaboration du projet, il a été projeté d'utiliser le réseau global à titre de dorsale du réseau projeté afin de mettre à profit les investissements passés au service du projet;

**ATTENDU** la résolution numéro MRC-CC-12787-01-18 par laquelle la MRC d'Antoine-Labelle déclare sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

**ATTENDU QUE** la déclaration de compétence allégera le processus décisionnel dans le cadre de la réalisation du projet et qu'elle constitue une condition pour l'atteinte des objectifs de déploiement de ce dernier;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de céder les droits de propriété que la Municipalité détient sur le réseau global pour permettre à la MRC d'Antoine-Labelle d'exercer pleinement sa compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la cession des droits de propriété que la Municipalité détient en regard du réseau global en la faveur de la MRC d'Antoine-Labelle pour la somme de 1,00\$;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que la MRC prendra en charge les obligations, de la Municipalité, contenues dans la Convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques, et ce, en l'entière libération de la Municipalité;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que tout passif en lien avec l'emprunt au Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec pour la participation aux travaux de construction d'un réseau de télécommunication à large bande demeurera à la charge personnelle de la Municipalité pour sa participation;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser Jacques Brisebois à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la cession des droits de propriété.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.48

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA RÉSERVE FAUNIQUE ROUGE-MATAWIN**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jacques Lacoste était le représentant de la Municipalité auprès de la réserve faunique Rouge-Matawin;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lacoste n'est plus conseiller municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la réserve faunique Rouge-Matawin demande à la Municipalité de nommer un élu afin de la représenter auprès de l'organisation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

**DE NOMMER** monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello à titre de représentant de la Municipalité auprès de la réserve faunique Rouge-Matawin.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.49

**RÉSOLUTION – DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM DU CHEMIN DE L'ANNONCIATION.**

**CONSIDÉRANT QUE** la route principale reliant Rivière-Rouge à La Macaza se nomme « Chemin de La Macaza » sur toute sa longueur excluant sa courte portion située en territoire macazien où elle se nomme « chemin de l'Annonciation »;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transition subite de nom provoque une confusion et une désorientation chez les usagers de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** l'uniformisation du nom de cette route permettrait de remédier à cette situation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appellation « Chemin de La Macaza » s'intègre bien dans la réalité du territoire de la Municipalité et qu'elle fait consensus auprès du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction régionale des Laurentides-Lanaudière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a donné son appui à la Municipalité pour ce changement toponymique lors d'une réunion ayant eu lieu à Saint-Jérôme le 15 février 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin,

**D'INFORMER** les résidents du secteur de la volonté de la Municipalité de changer le nom du chemin de l'Annonciation par le nom « chemin de La Macaza »;

**DE DEMANDER** par la suite à la Commission de toponymie du Québec de changer le nom du chemin de l'Annonciation par le nom « chemin de La Macaza »;

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.50 **TRÉSORERIE**  
**RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des comptes à payer de février 2018 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 38 579,40\$  
REMISES D.A.S. : 21 311,87\$  
COMPTES PAYÉS AU 7 MARS 2018 : 166 249,88\$  
COMPTES FOURNISSEURS : 46 556,91\$  
GRAND TOTAL : 272 698,06\$

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

**D'APPROUVER** la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de février 2018.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.51 **LOISIRS ET CULTURE**  
**RÉSOLUTION – FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS : PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

**ATTENDU QUE** le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, est un nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d'un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et de la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre;

**ATTENDU QUE** pour l'exercice financier 2017-2018, 30 M\$ de dollars sont consacrés au FARR pour l'ensemble du Québec, à l'exception de la Métropole (Montréal) et de la Capitale nationale (Québec) qui disposent d'enveloppes distinctes;

**ATTENDU QUE** du montant de 30 M\$, la région des Laurentides bénéficie d'une somme de 2,4 M\$ pour 2017-2018;

**ATTENDU QUE** le guide de présentation des priorités régionales de développement du FARR est disponible depuis avril 2017;

**ATTENDU QUE** les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2017-2018 sont :

1. Assurer la compétitivité des Laurentides
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

**ATTENDU QUE** lors d'une rencontre tenue le 6 juillet 2017, le comité directeur du FARR a approuvé à l'unanimité la répartition de l'enveloppe budgétaire de 2,4 M\$ pour l'an un du FARR (2017-2018), entre treize (13) projets-cadres, lesquels respectent les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017;

**ATTENDU QUE** les modalités de fonctionnement destinées au comité régional de sélection des projets FARR et les critères généraux de gestion du programme sont disponibles depuis juillet 2017 et que les formulaires pour le dépôt des demandes d'aide financière depuis le 28 août 2017;

**ATTENDU QUE** les promoteurs sont appelés à déposer leurs projets respectifs à la direction régionale du MAMOT dès septembre 2017 et qu'en vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront être obligatoirement dépensées au 31 mars 2018;

**ATTENDU QUE** la rivière Rouge attire chaque année de nombreux amateurs d'eau vive, débutants comme expérimentés et que son potentiel reste par ailleurs sous-exploité dans plusieurs sections et qu'il est donc essentiel de préciser l'inventaire des possibilités de la rivière, mais surtout d'établir un plan d'action pour la mise en valeur de la rivière et de ses affluents et l'identification des possibilités commerciales;

**ATTENDU QUE** ce projet est évalué à une somme de 30 000 \$ et que selon les modalités du programme FARR, une somme minimale de 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu donc, 7 500 \$ pour le présent projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin et résolu (à l'unanimité)

**QUE** la Municipalité de La Macaza participe au projet de mise en valeur de la rivière Rouge qui sera déposé auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par Plein Air Haute Rouge, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), exercice 2017-2018 et qu'à cet effet, elle s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 1000 \$ conditionnellement à la confirmation du financement du FARR.

Il est également résolu de nommer Laurent Bourgie qui agira à titre de personne-ressource pour la Municipalité de La Macaza au sein du comité de travail qui sera responsable du suivi du projet.

#### **ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018.03.52

#### **RÉSOLUTION – DEMANDE À LA SQ CONCERNANT LE DÉPÔT PLUS HÂTIF DU MONTANT DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS.**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la production du budget 2018, la Municipalité a dû estimer approximativement le montant de la quote-part de la Sureté du Québec puisque cette dernière n'avait pas encore fait parvenir aux municipalités le montant final de la quote-part 2018;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** telle situation est susceptible de nuire à l'élaboration et suivi des budgets municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

**DE DEMANDER** à la SQ de faire parvenir aux municipalités le montant de leur quote-part au plus tard à la mi-novembre afin de leur permettre d'élaborer leurs budgets respectifs avec des chiffres exacts.

#### **ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.53

**TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

**RÉSOLUTION – ATTESTATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE DU PAARRM 2017-2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), la Municipalité s'est vu octroyer un montant de 16000\$ pour l'amélioration des chemins des Chutes et du Lac-Chaud pour l'exercice financier 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** pour recevoir le montant en question, la Municipalité doit remplir un formulaire et que ce dernier doit être accompagné d'une résolution du conseil municipal attestant de la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux admissibles dans le cadre du programme PAARRM en 2017 ont totalisé 26 720,82\$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello,

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 16000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.54

**MANDAT À LA MRC QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT, D'INFRASTRUCTURE, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

**ATTENDU** l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**ATTENDU QUE** la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) souhaite se doter d'une ressource professionnelle en génie civil;

**ATTENDU QUE** cette ressource professionnelle pourrait accompagner la MRCAL dans la réalisation du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour laquelle elle recevra une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

**ATTENDU QUE** cette ressource professionnelle pourrait accompagner les municipalités dans la mise en œuvre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), les soutenir dans le dépôt des demandes d'aide financière au Ministère, les soutenir techniquement dans le cadre des processus d'appels d'offres pour des projets de génie civil et dans le suivi de ces projets;

**ATTENDU QUE** la date de dépôt pour une demande d'aide financière était le 1<sup>er</sup> février 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin,

**D'APPROUVER** le projet de mise en commun des services d'ingénierie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

2018.03.55

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**RÉSOLUTION – APPROBATION DU RÈGLEMENT 38-1 ADOPTÉ PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le règlement numéro 38-1 modifiant le règlement numéro 38 décrétant un coût supplémentaire suite à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une installation de compostage et l'aménagement d'une aire de maturation;

**CONSIDÉRANT QU'AUX** fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de 1 578 800,00\$ sur une période de 20 ans pour la construction d'une installation de compostage et aménagement d'une aire de maturation et de 418 200\$ pour l'achat d'un chargeur sur roues, d'un mélangeur et d'un convoyeur, sur période de 10 ans pour un montant total de 1 997 000\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

**D'ADOPTER** le règlement numéro 38-1 de la RIDR tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général adjoint

**URBANISME**  
**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018.03.56

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin de lever la séance à 20h14.

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

\_\_\_\_\_  
Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
Étienne Gougoux